REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 25 mai 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics
Objet : 20190021MP « Travaux de rénovation du Gymnase du Clergeon» - Décision modificative n°1 au lot n°4 Serrurerie.
Décision n° : 2020-58
Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique en date du 1ER Avril 2019, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info et au Journal le BOAMP,

CONSIDERANT l'attribution du marché n°20190021MP lot n°4 serrurerie, à l'entreprise PETTINI CHAUDRONNERIE, domiciliée 35 rue de la Plaine ZI les Grives à 74150 MARIGNY SAINT MARCEL,

DECIDE

Article 1

La décision modificative n°1 au lot n°4 serrurerie, du marché n°20190021 : travaux de rénovation du gymnase du Clergeon, a pour objet de prendre en compte une plus-value d'un montant de 4 924.00 € HT comme suit :

- Mise en place d'un portail côté terrain de sport : 780.00 € HT
- Travaux de maçonnerie pour la réparation d'un angle de mur : 3 185 € HT.
- Remise en place du poteau filet pare-ballons et attache et mise en place du portail et réglage : 959.00 € HT.

Le montant du marché initial est ainsi porté à la somme de : 84 924.00 € HT (+ 7.37 %).

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200525-2020-58-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2020
Affichage : 28/05/2020
Le Maire, Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie) REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie) REPUBLIQUE FRANÇAISE